



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Vietnam

Question écrite n° 21038

## Texte de la question

M. Manuel Valls attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme quant à la situation politique au Vietnam et plus particulièrement sur l'arrestation de Madame Nguyen Thi Thanh Van à Saigon, Française d'origine vietnamienne accusée d'intentions terroristes au même titre que d'autres personnes arrêtées le même jour. Elle appartient au mouvement politique « Le Viêt Tân » qui oeuvre dans le seul objectif d'instaurer la démocratie dans ce pays par des moyens exclusivement pacifiques. Bien évidemment, le parti communiste, actuellement au pouvoir, n'admet ni l'existence d'autres partis, ni l'expression libre. En conséquence, il souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement français pour concourir à défendre la liberté d'expression, ainsi que la protection des droits de l'Homme face à cette situation.

## Texte de la réponse

L'arrestation de Mme Nguyen Thi Thanh Van le 17 novembre 2007 a été un motif de grande préoccupation pour le ministère des affaires étrangères et européennes. Dès qu'ils ont été prévenus de l'arrestation de Mme Thanh Van, l'ambassade de France à Hanoï et le consulat général d'Ho Chi Minh-Ville ont engagé un dialogue avec les autorités vietnamiennes compétentes afin de prendre des nouvelles de Mme Thanh Van et, surtout, de parvenir à sa libération rapide. Des démarches parallèles ont été menées à Paris auprès de l'ambassade du Vietnam en France. Ces différentes actions ont permis de parvenir à la libération et à l'expulsion vers la France de Mme Thanh Van le 13 décembre 2007. Au-delà du cas de Mme Nguyen Thi Thanh Van, la France et ses principaux partenaires, notamment européens, sont engagés dans un dialogue continu et exigeant avec les autorités vietnamiennes sur la situation des droits de l'homme au Vietnam. La dernière session de ce dialogue s'est tenue en décembre 2007. Par ailleurs, les droits de l'homme ne manquent pas d'être abordés à chaque rencontre de haut niveau avec les Vietnamiens. Ainsi, lors de la visite officielle en France du Premier ministre vietnamien, M. Nguyen Tan Dung, en octobre 2007, cette question a-t-elle été évoquée à plusieurs reprises. Par le passé, le dialogue entre l'Union européenne et le Vietnam d'une part, entre les États-Unis et le Vietnam d'autre part, avaient permis d'obtenir des résultats significatifs, comme la libération en 2006 de la grande figure de la dissidence, Pham Hong Son. Aussi, le ministère des affaires étrangères et européennes restera-t-il vigilant et pleinement mobilisé sur ce dossier.

## Données clés

**Auteur :** [M. Manuel Valls](#)

**Circonscription :** Essonne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21038

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et droits de l'homme

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 avril 2008, page 3142

**Réponse publiée le** : 10 juin 2008, page 4878